



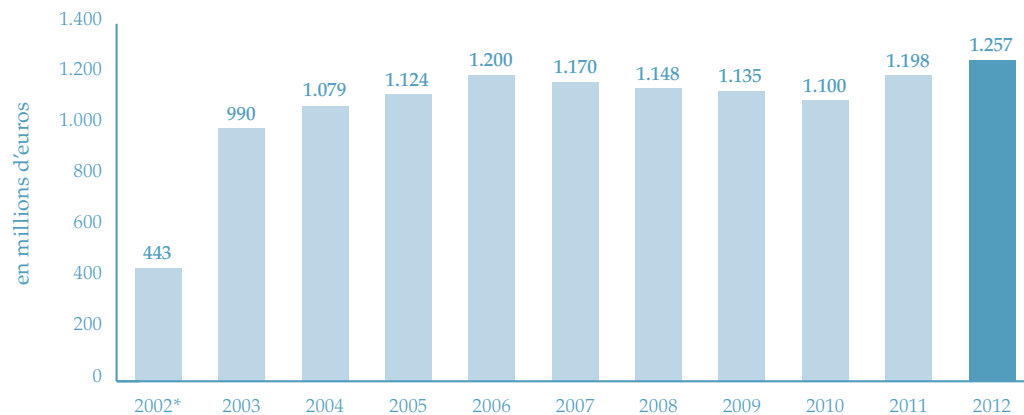
Le résultat de nos succès



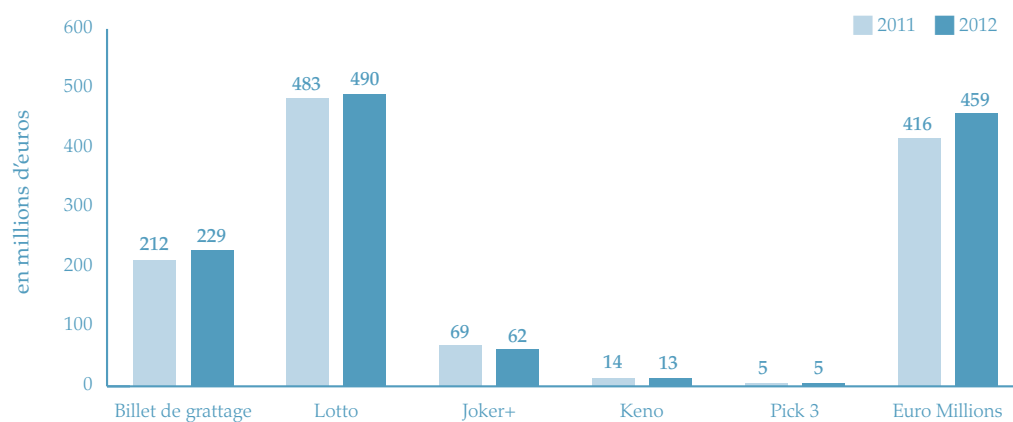
Sommaire Rapport financier 2012.

| | |
|--|----|
| CHIFFRES CLÉS | 2 |
| BILAN | 4 |
| COMPTE DE RÉSULTAT | 5 |
| RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 6 |
| RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES | 14 |

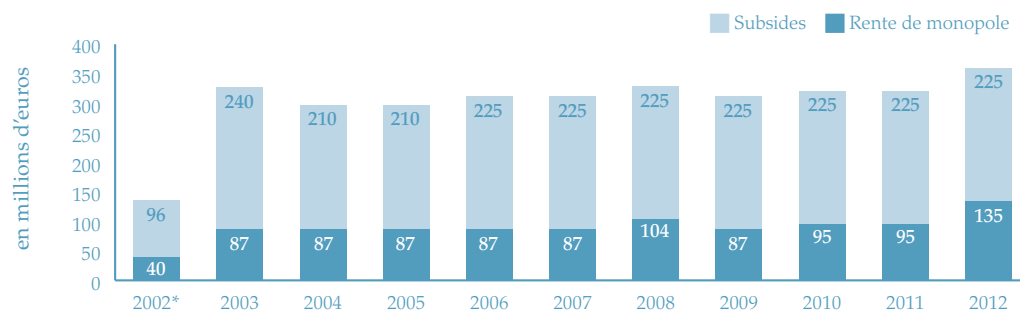
ÉVOLUTION DES VENTES DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



VENTES 2011 ET 2012 PAR TYPE DE PRODUIT

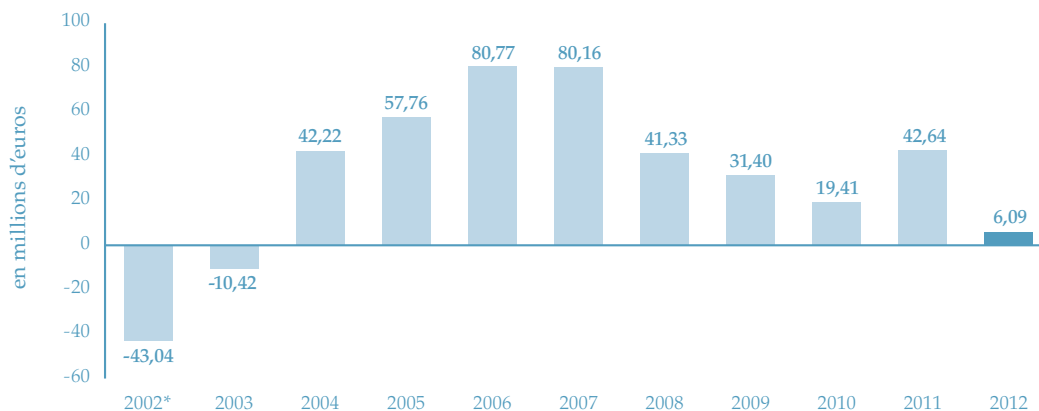


ÉVOLUTION DES SUBSIDES ET DE LA RENTE DE MONOPOLE DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC

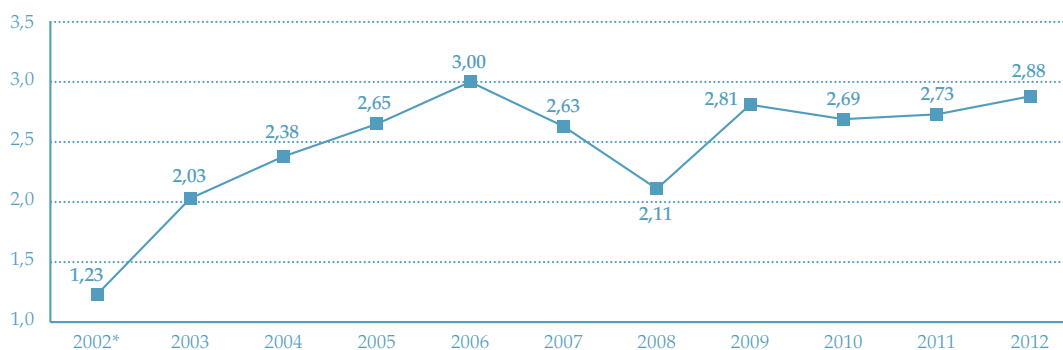


* du 16 juillet au 31 décembre 2002

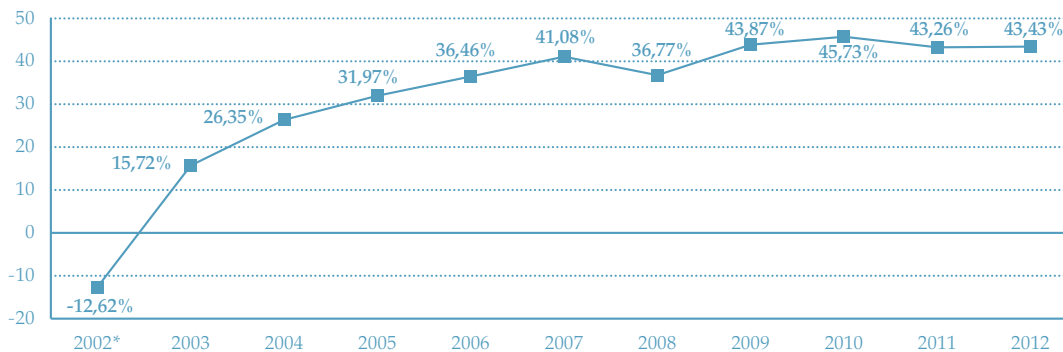
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



ÉVOLUTION DE LA LIQUIDITÉ DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



ÉVOLUTION DE LA SOLVABILITÉ DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



* du 16 juillet au 31 décembre 2002

ACTIF

(montants en euros)

| LIBELLÉ | DÉTAIL | TOTAL |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| ACTIFS IMMOBILISÉS | | 62.866.507 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 9.257.834 | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 28.254.302 | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 25.354.371 | |
| ACTIFS CIRCULANTS | | 420.739.501 |
| CRÉANCES À PLUS D'UN AN | 10.000.000 | |
| CRÉANCES COMMERCIALES | 29.277.832 | |
| AUTRES CRÉANCES | 1.736.974 | |
| ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS | 359.048.991 | |
| LIQUIDITÉS | 13.793.348 | |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 6.882.355 | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 483.606.008 | 483.606.008 |

PASSIF

(montants en euros)

| LIBELLÉ | DÉTAIL | TOTAL |
|--|--------------------|--------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | 210.031.621 |
| CAPITAL | 150.000.000 | |
| RÉSERVES | 60.031.621 | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | 26.581.223 |
| PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES | 1.064.854 | |
| PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES | 25.516.369 | |
| DETTES | | 246.993.163 |
| DETTES À PLUS D'UN AN | 168.994 | |
| SUBSIDES À ENGAGER | 61.983.782 | |
| DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHEANT DANS L'ANNÉE | 6.258.542 | |
| DETTES COMMERCIALES | 25.094.543 | |
| DETTES FISCALES, SOCIALES ET SALARIALES | 13.202.632 | |
| ACOMPTES REÇUS | 4.712.420 | |
| DETTES DIVERSES | 93.230.202 | |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 42.342.049 | |
| TOTAL DU PASSIF | 483.606.008 | 483.606.008 |

DÉPENSES

(montants en euros)

| DÉPENSES | DÉTAIL |
|--|----------------------|
| ACHATS DE SERVICES, TRAVAUX ET ÉTUDES, LOTS, COMMISSIONS ET FRAIS DE TIRAGES | 874.077.772 |
| SERVICES ET BIENS DIVERS | 77.936.321 |
| SALAIRES, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS | 40.981.974 |
| AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 16.575.131 |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | 361.058.203 |
| CHARGES FINANCIÈRES | 456.757 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 54.870 |
| IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT | 2.135.408 |
| | |
| DOTATION AUX RÉSERVES DISPONIBLES | 6.924.386 |
| | |
| TOTAL DÉPENSES | 1.380.200.823 |

RECETTES

(montants en euros)

| RECETTES | DÉTAIL |
|--------------------------------|----------------------|
| VENTES BILLETS DE GRATTAGE | 229.277.707 |
| VENTES LOTTO | 489.884.758 |
| VENTES JOKER+ | 61.525.362 |
| VENTES KENO | 12.890.460 |
| VENTES PICK 3 | 5.270.680 |
| VENTES EURO MILLIONS | 459.460.228 |
| VENTES VOUCHERS | 355.636 |
| RÉGULARISATIONS DES VENTES | -1.571.467 |
| | |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 111.822.725 |
| PRODUITS FINANCIERS | 8.261.746 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 201.969 |
| RÉGULARISATIONS DES IMPÔTS | 2.821.021 |
| | |
| TOTAL RECETTES | 1.380.200.823 |



Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 17 mai 2013.

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

CONFORMÉMENT AU CODE DES SOCIÉTÉS, NOUS AVONS L'HONNEUR DEVOUS RENDRE COMPTE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE NOTRE GESTION DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ, CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012.

LE PROJET DE COMPTES ANNUELS A ÉTÉ ÉTABLI EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS DES SOCIÉTÉS, AINSI QU'AVEC LES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À LA SOCIÉTÉ.

1. ÉVOLUTION ET SITUATION.

L'année 2012 fut pour la Loterie Nationale une année record avec un chiffre d'affaires brut de 1.257.093.363 euros, le meilleur jamais réalisé par la société. Comparé à 2011, les ventes ont augmenté de 4,9%, soit 59.037.051 euros en chiffres absolus. La hausse du chiffre d'affaires est en outre plus prononcée pour les produits instant (+8,3%) que pour les jeux de tirage (4,2%), entre autres grâce au lancement des jeux instantanés (e-games) sur le site Internet.

Ce succès est partiellement attribuable à la grande opération de renouvellement de la gamme des produits de la Loterie Nationale réalisée en 2011 en plusieurs phases. Les produits concernés représentent ensemble environ 90% du chiffre d'affaires de la Loterie Nationale.

Outre la gamme de produits, la société a accordé à nouveau une attention plus que soutenue à ses canaux de distribution.

Ces dernières années, le consommateur délaisse quelque peu le réseau de vente traditionnel de la Loterie Nationale suite à la baisse des ventes de journaux, de magazines et de produits du tabac. Cette tendance s'est traduite en 2012 par la fermeture d'un certain nombre de points de vente (333 au total). Comme il est très important pour la Loterie Nationale de proposer ses produits à ses consommateurs dans suffisamment d'endroits, de nombreux efforts ont été fournis au cours de l'année écoulée en vue de créer de nouveaux points de vente. 489 nouveaux points de vente ont finalement pu démarrer ce qui a permis de réaliser en 2012 une croissance nette de 156 points de vente. Le projet Lottery Inside, grâce auquel il est possible de participer à des jeux de tirage aux caisses de supermarchés, y a en outre contribué.

Au cours de sa troisième année de fonctionnement, la plateforme IGS a dépassé une fois de plus toutes les

attentes. Au 31 décembre 2012, la plateforme comptait quelque 280.000 joueurs inscrits (soit 37% en plus par rapport à l'année précédente) et plus de 65 millions d'euros de mises, soit une hausse de près de 50% par rapport à 2011. En Juillet 2012, ce fut au tour des jeux instantanés (e-games) de faire leurs débuts sur Internet; en 2012, ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 millions d'euros. Au vu de la composition du groupe de joueurs sur la plateforme IGS, il ressort que la Loterie Nationale réussit de façon optimale à plaire aux joueurs qui sont plus difficiles à atteindre par l'intermédiaire du réseau de vente traditionnel.

La hausse sensible du chiffre d'affaires permet à la Loterie Nationale d'absorber intégralement l'augmentation de 40 millions d'euros de la rente de monopole en 2012. Le bénéfice à affecter de l'exercice 2012 après impôts s'élevait en effet à 6.924.385,89 euros (en 2011, le bénéfice à affecter après impôts s'élevait à 22.930.261,17 euros).

Tout bien considéré, le développement financier de la société en 2012 peut donc être qualifié de positif.

Au demeurant, le conseil d'administration souhaite insister sur le fait qu'à la fin de l'année 2012 la Loterie Nationale dispose, après affectation du résultat telle que proposée, de 210.031.621,45 euros de capitaux propres (150.000.000,00 euros de capital souscrit, 15.000.000,00 euros de réserves légales, 1.200.000,00 euros de réserves immunisées et 43.831.621,45 euros de réserves disponibles). En outre, elle peut s'acquitter de toutes ses obligations de paiement et n'a pour ainsi dire aucun problème de liquidité (cf. les ratios ci-après).

2. RÉSULTATS.

2.1. BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT.

Remarque préalable: il s'agit en l'occurrence des bilans après affectation du résultat. Par conséquent, le bilan au 31 décembre 2012 est uniquement valable sous réserve de l'approbation par l'assemblée annuelle de l'affectation du résultat proposée.

Les bilans de l'exercice dernièrement clôturé et de l'exercice précédent sont synthétisés ci-après :

(montants en milliers d'euros)

| ACTIF | du 01.01 au 31.12.2012 | % | du 01.01 au 31.12.2011 | % |
|-------------------------------|------------------------|---------------|------------------------|---------------|
| Actifs immobilisés | 62.867 | 13,00 | 54.045 | 10,58 |
| Créances à + d'1 an | 10.000 | 2,07 | 10.080 | 0,09 |
| Sous-total | 72.867 | 15,07 | 64.125 | 10,67 |
| Actifs circulants à 1 an au + | 410.739 | 84,93 | 405.364 | 89,33 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 483.606 | 100,00 | 469.489 | 100,00 |

| PASSIF | du 01.01 au 31.12.2012 | % | du 01.01 au 31.12.2011 | % |
|-------------------------------|------------------------|---------------|------------------------|---------------|
| Capitaux propres | 210.032 | 43,43 | 203.107 | 43,26 |
| Provisions et impôts différés | 26.581 | 5,50 | 16.411 | 3,50 |
| Dettes à + d'1 an | 62.153 | 12,85 | 62.612 | 13,34 |
| Sous-total | 298.766 | 61,78 | 282.130 | 60,10 |
| Dettes à 1 an au + | 142.498 | 29,46 | 148.514 | 31,63 |
| Comptes de régularisation | 42.342 | 8,76 | 38.845 | 8,27 |
| TOTAL DU PASSIF | 483.606 | 100,00 | 469.489 | 100,00 |

Les données précédentes permettent de déduire les ratios suivants :

| | du 01.01 au 31.12.2012 | du 01.01 au 31.12.2011 |
|--|------------------------|------------------------|
| Liquidité (actifs circulants à court terme/dettes à court terme) | 2,88 | 2,73 |
| Solvabilité (capitaux propres/total du passif) | 43,43% | 43,26% |

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT.

Les principales données des comptes de résultat des deux derniers exercices sont synthétisées ci-après :

(montants en milliers d'euros)

| | du 01.01 au 31.12.2012 | du 01.01 au 31.12.2011 |
|---|------------------------|------------------------|
| Chiffre d'affaires | 1.257.093 | 1.198.056 |
| Autres produits d'exploitation | 111.823 | 133.374 |
| Charges d'exploitation | -1.370.629 | -1.295.315 |
| Résultat d'exploitation | -1.713 | 36.115 |
| Résultat financier (réalisé) | 7.805 | 6.525 |
| Résultat exceptionnel | 147 | -167 |
| Impôts sur le résultat | 685 | -20.293 |
| RÉSULTAT de l'exercice (après impôts) | 6.924 | 22.180 |
| Transfert aux/prélèvement sur les réserves immunisées | 0 | 750 |
| BÉNÉFICE DE L'EXERCICE à affecter | 6.924 | 22.930 |

Il convient de noter que la Loterie Nationale valorise à la valeur d'acquisition tous les produits financiers pour lesquels il existe une garantie de capital (à l'exception des CDO). L'entreprise s'engage dès lors à garder tous les produits de ce genre jusqu'à la date d'échéance.

2.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT.

Nous proposons d'affecter le résultat comme suit :

(en euros)

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Solde bénéficiaire à affecter | 6.924.385,89 |
| Ajout aux autres réserves | 6.924.385,89 |

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.

En tant que « prestataire social et socialement responsable de plaisir ludique », la Loterie Nationale doit accomplir deux missions essentielles :

- > protéger les consommateurs et en particulier les mineurs, entre autres par une canalisation ciblée du comportement de jeu et par des efforts permanents sur le plan de la prévention et du traitement de la dépendance au jeu ;
- > le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement significatives.

La société s'inquiète cependant face à un certain nombre de développements susceptibles d'avoir dans le futur une incidence négative sur l'accomplissement – sans parler de l'intensification – de sa mission sociale :

- > la croissance effrénée de l'offre de paris et de jeux de hasard privés et/ou illégaux dans laquelle il n'existe pas de contrôle social et à laquelle les joueurs peuvent accéder 24h/24 et même jouer à crédit ;
- > l'appel permanent, au niveau européen et national, en vue de libéraliser le marché des loteries et des jeux de hasard ;
- > la capacité d'investissement plus élevée de ses concurrents.

En outre, la société est évidemment soumise aux autres risques et incertitudes inhérents à ses activités. Naturellement, le management fait en permanence preuve de vigilance à cet égard. Tous les risques auxquels la société est exposée sont ainsi continuellement répertoriés et, dans la mesure du possible, pris en charge après une analyse approfondie. L'enregistrement et le traitement des incidents (incident management) ne cessent d'être améliorés et les processus opérationnels de la société sont continuellement affinés.

Les comptes soumis comprennent les provisions nécessaires pour les risques identifiés par le management.

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2012, aucun événement ne s'est produit qui requière une adaptation des comptes annuels 2012 ou une mention spéciale dans le commentaire de ceux-ci.

5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

Mis à part les inquiétudes formulées au point 3, nous ne prévoyons à l'heure actuelle aucune circonstance notable susceptible d'avoir une influence considérable sur le développement de l'entreprise.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.

Outre les efforts importants au niveau de la gamme de produits et des canaux de distribution mentionnés au point 1, la société a consacré en 2012 une attention plus que soutenue aux éléments suivants :

- > la poursuite du développement de la plateforme IGS au moyen de l'extension de l'offre actuelle de jeux de tirage à des jeux de type instant spécifiquement développés pour Internet ;
- > le développement des paris sportifs sous l'appellation SCOOORE!, qui doivent permettre à la Loterie Nationale d'encore mieux atteindre son objectif de canalisation dans le contexte de la libéralisation du marché belge ;

- > l'optimisation continue de la gamme des produits (de grattage) : en 2012, quelque 10 produits ont été lancés soit substantiellement renouvelés;
- > le projet « comportement de jeu responsable », qui vise à réduire à un minimum les dommages que les jeux pourraient provoquer chez les personnes vulnérables; ces efforts ont été récompensés par le certificat « Jeu responsable » décerné par la European Lotteries Association;
- > l'informatique, avec la suite de la mise en application du plan ICT pluriannuel ; au cours des années à venir, nous accorderons une attention toute particulière notamment au renouvellement complet des systèmes de jeu centraux et au développement d'un système CRM;
- > l'obtention d'un nouveau certificat WLA, une des conditions requises pour que la LN puisse continuer à prendre part à Euro Millions. Par ailleurs, une telle certification renforce indubitablement la confiance accordée par les joueurs et les partenaires à la Loterie Nationale.

7. SUCCURSALES ET FILIALES.

La société compte huit bureaux régionaux : quatre en Flandre (Anvers, Bruges, Gand et Tirlemont), trois en Wallonie (Liège, Mons et Namur) et un à Bruxelles (Jette).

La première filiale de la Loterie Nationale, Lotto Sports Organisation S.A., a été créée le 26 août 2002 dans le but d'offrir des services de soutien pour les activités liées au sport. Inactive durant plusieurs années, la filiale LSO a été réactivée vers la fin de l'année 2011 dans le cadre du projet cycliste. La deuxième filiale de la Loterie Nationale, la S.A. LNL Services (dont l'objectif consiste à prodiguer des services aux organisateurs de loteries, de jeux et de paris autorisés, à faire office d'intermédiaire ou de point de contact entre les opérateurs de loteries, de jeux ou de paris, tant entre eux qu'avec les sous-traitants et autres prestataires de services, ainsi qu'à réaliser et à

déployer toutes les opérations et activités susceptibles de l'aider à atteindre cet objectif de manière directe ou indirecte, en ce compris la participation dans des sociétés actives dans les domaines précités), a été établie par acte notarié du 5 juillet 2004. Le capital des deux filiales est entièrement détenu par la Loterie Nationale.

Bien que la Loterie Nationale contrôle la SA Lotto Sports Organisation et la SA LNL Services, elle n'a pas établi de comptes annuels consolidés.

En effet, conformément à l'article 107, 1^o, de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, une filiale peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidé.

Au 31 décembre 2012, la SA Lotto Sports Organisation et la SA LNL Services répondent clairement aux dispositions de l'article précité.

8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS.

Que ce soit en 2012 ou durant les années qui ont précédé, la société n'a utilisé aucun instrument financier pour couvrir les risques de devises et de taux d'intérêt, étant donné que ceux-ci sont limités dans le cas de la Loterie Nationale.

9. CONCLUSION.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels et de donner décharge au conseil d'administration ainsi qu'au collège de commissaires pour le mandat qu'ils ont accompli en 2012.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui se sont investis en faveur de la société pendant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 23 avril 2013

L'administrateur délégué,
I. PITTEVILS

Le président du conseil d'administration,
J.M. LIETART

Les administrateurs,
C. ALBERT
S. DEWISPELAERE
P. GOBLET
J. HAEK
O. HUBERT
G. MAHIEU
E. MATTHYS
J. PAQUET
E. PEETERS
M. SCHIEPERS
D. VAN EYLL
A. VERHOEVEN







Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale des actionnaires de la société LOTERIE NATIONALE SA de droit public sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Collège des Commissaires (ci-après «le Collège») vous fait rapport dans le cadre de son mandat. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES ANNUELS.



Le Collège a procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à €483.606.007,95 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de €6.924.385,89.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination

d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

La responsabilité du Collège est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Le Collège a effectué son contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, le Collège a tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables signi-

ficatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Le Collège estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le Collège est d'avis que les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES.



L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

La responsabilité du Collège est d'inclure dans son rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- > Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, le Collège n'est pas en mesure de se prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Le Collège peut néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont il a connaissance dans le cadre de son mandat.
- > Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- > Le Collège n'a pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 22 avril 2013

Le collège des commissaires :

Membre de L'Institut des Réviseurs d'Entreprises
RSM InterAudit SC SCRL
Représentée par
Jean-François CATS

Membre de L'Institut des Réviseurs d'Entreprises
Ernst & Young, Lippens & Rabaey Audit SC SCRL
Représentée par
Marleen MANNEKENS

La cour des comptes :

Représentée par
Jan DEBUCQUOY
Conseiller à la Cour des Comptes

COLOPHON

Loterie Nationale
s.a. de droit public
Rue Belliard 25-33
1040 Bruxelles
www.loterie-nationale.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Ivan Pittevels
Administrateur délégué de la Loterie Nationale

COORDINATION GÉNÉRALE

Philippe-Edgar Detry, Audrey Bettens

RELECTURE

Jean-Nicolas David

CRÉATION ET PRÉ-PRESSE

www.thecrewcommunication.com

IMPRESSION

Albe De Coker

Le rapport annuel est disponible au format PDF sur le site de la Loterie Nationale, www.loterie-nationale.be
Imprimé sur un papier écologique, socialement responsable et produit de manière durable.



€1.257.093.363,25

Chiffre d'affaires 2012

€4.421

Chiffre d'affaires hebdomadaire moyen
par point de vente en 2012



€355/an

Dépenses moyennes par joueur aux jeux
de tirage de la Loterie Nationale

€85/an

Dépenses moyennes par joueur aux jeux
à gratter de la Loterie Nationale



www.loterie-nationale.be